

Commune de



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU

SEANCE du 30 Septembre 2011

Présences au Conseil Municipal

L'an deux mille onze, le 01 septembre, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mireille GIORIA, Maire d'HAUTELUCE

| | |
|--|-------------------|
| Date de la convocation | 19 septembre 2011 |
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 13 |
| Nombre de Conseillers municipaux présents | 08 |
| Nombre de pouvoirs de vote | 02 |

Présences

Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ.
Messieurs Guy BRAISAZ, Eric BRAISAZ, Patrick CUVEX COMBAZ , Xavier DESMARETS ,
Léon GROSSET-JANIN, Alain VIARD.

Absents, Excusés

Madame Evelyne PROVINSIAL donne pouvoir à Xavier DESMARETS
Madame Sylvie AINOZ CAGNARD donne pouvoir à Monsieur Guy BRAISAZ
Messieurs Joël BRAISAZ, Lionel BOCHET, Jean-Pierre SPECIA absents.

Secrétaire de séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes.

Madame Victoire BRAISAZ a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures

Objet

Approbation du compte rendu de la séance du 01 septembre 2011.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à

- **APPROUVER** le compte rendu du Conseil Municipal du 01 septembre 2011

Adoption du compte rendu du 01 juillet 2011

Conseillers présents :.....08 Ayant voté pour :.....10

Conseillers représentés :..... **02** Ayant voté contre :.....0 S'étant abstenus :0

TRAVAUX

Enrobés : Mise en place de 8 emplacements de parking devant la régie des remontées mécaniques. Elargissement du trottoir sous la passerelle, place du marché, à la place de l'ancien arrêt navette. Le fraisa récupéré sert à la réparation et remise en forme des routes d'alpage actuellement en cours. Le restant sera stocké pour réfection de la route des Crêtes au printemps prochain.

L'entrée EST du chef-lieu s'achève, les marquages au sol seront effectués au printemps 2012.

Route des Combes : Suite à la rencontre des propriétaires riverains, une validation et implantation des emprises de l'élargissement de la route à 5m50 ont eu lieu. Les travaux seront réalisés cet automne.

Mur sous Ducis : Le mur en pierres qui s'effondrait a été totalement démonté et refait en pierres maçonnées. Afin qu'il s'intègre au mieux dans le paysage il s'achève par un talus herbé.

AEP Le Planay: Le chantier d'adduction d'eau potable au lieu dit Le Planay vient de commencer

Conseil Municipal du 30 SEPTEMBRE 2011 – Compte rendu

Pont sous Annuït:

Les trois ponts situés sur le ruisseau du Moulin d'Annuït, ont été édifiés en 1968, lors du creusement du lit, en vue de la protection contre les débordements.

Depuis, les platelages des ponts ont été rénovés par les propriétaires des domaines desservis.

Le Pont servant la propriété privée de M. et Mme Geoffroy, en limite du chemin rural du Moulin d'Annuït nécessite des travaux. Le propriétaire concerné a refusé de participer aux frais de rénovation.

La commune se trouve devant deux options :

Soit ne plus entretenir le pont d'usage privé et stopper le déneigement à l'amont du pont, ce qui poserait le problème de stockage de neige actuellement « poussée » dans la propriété de M. et Mme Geoffroy,

Soit entreprendre la rénovation du pont qui, compte tenu des travaux réalisés à l'origine aux frais de la collectivité devrait depuis 1968 être d'usage public. Dans cette deuxième hypothèse, une servitude de passage au bénéfice de la propriété privée serait établie.

L'affaire sera soumise aux voix après de plus amples renseignements, notamment sur l'application du code de l'environnement qui concerne tout propriétaire riverain de cours d'eau.

Nantailly: Compte tenu de la complexité des réseaux et de l'absence de plans de recollement le chantier d'adduction d'eau potable a pris du retard. Des essais concluants de mise en pression à 12 bars ont été effectués sur la partie haute.

Vu l'implantation d'une nouvelle construction, en bordure de la route d'accès à Nantailly, celle-ci risque d'être déstabilisée. Une consolidation de la route, par un mur de soutènement sera indispensable.

Une demande sera adressée au constructeur ainsi qu'aux Copropriétaires de l'association foncière, avant toute décision de prise en charge de la voirie par la collectivité.

Enrobés: Le programme se poursuit avec les réfections de la voirie des Saugets, de la route du Revers, de la route des Cimes, de l'accès aux arrêts navettes ainsi que du trottoir passerelle et trottoirs sur l'avenue des Jeux Olympiques au niveau du « Dava »

Façade de la Mairie: l'entreprise Poncet qui a été retenue pour une réfection complète de la façade au printemps 2012 a effectué provisoirement une retouche afin que le visuel soit amélioré.

Assainissement Auberge : Les évacuations des cuisines nécessitent une mise aux normes avec notamment l'équipement d'un bac à graisses. Temporairement Il a été procédé au curage des canalisations

Chemin du Pachu: L'entreprise BTP, retenue pour ce chantier, effectue actuellement la reprise du pluvial et de l'assainissement. Le chemin du Pachu sera élargi.

Routes non enrobées

Conformément à la décision du Conseil du 24 février 2011 un inventaire des routes desservant des habitations a été réalisé. La discussion porte sur la nécessité d'enrober les accès aux résidences principales afin que les conseillers municipaux se positionnent.

REGIE D'ENCAISSEMENT des PRODUITS d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC

Le Conseil accepte la modification de la Régie d'encaissement des produits d'occupation du domaine public instituée en date du 26 septembre 2008 (horodateurs, camping-cars, emplacements des ambulants, occupation des trottoirs par les commerçants sédentaires...):

- Autorise l'ouverture d'un compte de dépôt auprès du Trésor Public et habilite le régisseur titulaire et le régisseur suppléant à procéder à des versements
- Autorise l'ajout d'un nouveau moyen d'encaissement par carte bancaire

PLAN GENERAL D'ALIGNEMENT

Dans le cadre de la procédure du « plan général d'alignement des voiries », une enquête publique préalable sera ouverte du 7 au 21 novembre inclus. Monsieur PRETTI Marcel, commissaire enquêteur en charge du dossier assurera des permanences en mairie, afin de recevoir les avis du public les

- 8 novembre de 9 à 12 heures- 16 novembre de 9 à 12 heures
- 21 novembre de 14 à 17 heures.

Les propriétaires concernés seront avisés individuellement et une publicité sera assurée par voie de presse sur le Dauphiné Libéré.

Conseil Municipal du 30 SEPTEMBRE 2011 – Compte rendu
EXPLOITATION FORESTIERE DU MASSIF DU REVERS

Conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 1^{er} septembre, la mission d'étude de faisabilité pour la réalisation d'une piste forestière, confiée à l'ONF au mois de mai dernier leur a été retirée.

La Coopérative forestière Coforêt est missionnée, par les propriétaires privés, pour l'exploitation du massif du Revers et se charge de réaliser, à ses frais, les accès nécessaires à l'exploitation des forêts privées et des parcelles communales.

Madame le Maire précise que Coforet s'engage dans une charte de bonnes pratiques assurant le respect de toutes les prescriptions en matière de protection de l'environnement.

Précise qu'un état des lieux sera réalisé avant la mise en place et à la fin du chantier d'exploitation.

Charge Madame le Maire de la signature d'une autorisation de passage sur les parcelles communales.

Ce projet ne faisant pas l'unanimité un vote est proposé : Messieurs Léon Grosset-Janin et Guy Braisaz s'exprimant contre, les autres membres présents et représentés, soit 8 voix pour.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil accepte le recrutement de 3 agents de surveillance de la voie publique (Mme Grandjannet, Melle Kruger et Mr Chamiot-Maitral) pour la saison hivernale et d'un agent en renfort pour les mois de février et mars (Mr Patillon)

Ils seront rémunérés sur la base de l'indice brut 298, indice majoré 296.

Informe de la vacance d'un emploi d'adjoint technique, précédemment occupé par M. Mazureck. Les candidatures devront parvenir en mairie avant le 15 octobre, le poste est à pourvoir pour le 2 novembre 2011.

Autorise le versement, au prorata du temps de présence, de la prime représentative du 13^e mois au personnel nouvellement embauché à temps plein.

L'assemblée délibérante émet le vœu que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

QUESTIONS DIVERSES

Comité de pilotage pour le réaménagement du centre village

Un comité de pilotage est formé pour une réflexion sur la restructuration du centre bourg.

Il sera composé d'élus, de commerçants et d'habitants de la commune ainsi que de personnel technique.

SDES

Madame le Maire rappelle la nouvelle réglementation, déjà évoquée à plusieurs reprises, de la nouvelle taxe communale sur la consommation finale de l'électricité.

Malgré l'avis émis par l'Assemblée délibérante, lors de la séance du 1^{er} septembre dernier, à savoir que cette charge ne doit pas alourdir la facture énergétique des ménages, compte tenu de l'obligation d'instaurer cet impôt, le Conseil a préconisé au Syndicat Départemental de l'Electricité de Savoie, collecteur de la taxe, un vote à taux 0%.

Un recensement des souhaits des communes de Savoie a abouti à un taux moyen de 4.67%

Le SDES va proposer au prochain Conseil Syndical un vote à 4.34%, ainsi que des modalités de reversement aux communes bénéficiaires.

Alpages communaux

Madame le Maire fait part des difficultés rencontrées cette année encore pour le respect de mise en pratique des termes des conventions pluriannuelles de locations de pâturages communaux.

Elle informe également d'une demande de la SCEA Meilleur/Manon pour l'indemnisation pour perte d'exploitation occasionnée par les travaux de la Légette et de la retenue collinaire aux Saisies.

La demande sera soumise à la Régie pour ce qui concerne les travaux de retenue collinaire. Quand au réservoir d'eau potable, édifié cette année, l'évaluation de la perte d'exploitation, compte tenu de la surface provisoirement amputée, s'élèverait à environ 6€. Compte tenu du prix dérisoire de location des herbages communaux et en application de l'alinéa 5 de l'article V, aucune indemnité ni réduction de loyer ne sera appliquée.

Restauration d'objets d'arts à l'Eglise

Madame le Maire informe que la restauration des objets d'art confiés à l'entreprise ARBC (Le Retable du Rosaire les Statues de St Jacques d'Assyrie, de St Jean Baptiste et des deux Vierges à l'Enfant Jésus) pour un coût total de 19 190€ est achevée. La commune a perçu des subventions de la DRAC (3900€) et du Conseil Général (8500€).

Un début de feu a été déclaré sur le Retable de la Sainte famille, occasionné par des bougies mal placées. La société de restauration ARBC a effectué un nettoyage et préconise de déplacer le support de bougies dans un endroit plus sécurisé. En effet, la plaque métallique installée par le comité paroissiale contre le retable, par mesure de précautions, n'est absolument pas conforme à l'architecture d'une Eglise du 16^e siècle, classée monument historique.

Le programme de restauration architecturale de l'Eglise de St Jacques d'Assyrie, étant retenu par la Direction Départementale des Affaires Culturelles, un architecte agréé est recruté pour une mission de diagnostic, en vu de la réalisation d'une pré- programmation globale de remise en état (toiture, façades, chauffage...).

Le Cabinet retenu est un architecte en chef des monuments historiques Monsieur Jean François GRANGE-CHAVANIS, le montant de ses honoraires sera de 24.864.87€ ht

Rentrée scolaire

L'école primaire accueille 91 élèves répartis comme suit :

Melle Bourgeois, enseignante de la classe maternelle (petite, moyenne et grande section) = 18 élèves

Mademoiselle Rojas-Cachairo enseignante du CP et du Cours élémentaire 1 = 21 élèves

Mademoiselle Monod directrice et enseignante du Cours élémentaire 2 et cours moyen 1 = 26 élèves

Madame Chamiot-Maitral, enseignante des cours moyens 1 et 2 = 26 élèves

Mademoiselle Romanet est nommée ATSEM de la classe maternelle

Pour le 1^{er} trimestre 70 élèves sont inscrits à la cantine scolaire organisée en deux services.

Mmes Bich, Poullain, Vignon, et Melle Romanet assurent le service cantine et la surveillance des élèves de 11h30 à 13h20.

Collecte des ordures ménagères

La collecte de OM et des déchets de toutes natures est traité par la Communauté de Communes du Beaufortain. La déchetterie cantonale est à disposition de tous les Beaufortains les lundi, mercredi et vendredi matin ainsi que la journée complète du samedi.

Actuellement les cartons sont collectés dans des lieux de dépôts mis à disposition dans les villages, sans aucune obligation de la collectivité, aussi, les lieux de dépôts de seront, ni multipliés, ni déplacés.

La Poste

Suite à des demande de particuliers, précise que les boîtes postales installées dans les hameaux sont du ressort de « La Poste ». Toute demande doit leur être adressée

Les membres du Conseil sont informés de nouvelles dispositions règlementaires concernant les Travaux d'Intérêt Généraux

Dates à retenir

Le Prochain Conseil Municipal est fixé au 4 novembre 2011

Commission des finances le 12 octobre 2011

La cérémonie des lauréats du Beaufortain se déroulera à l'Infernet le 14 octobre 2011

La soirée Cabaret se déroulera à la Salle Ducis le 22 octobre 2011

Le Maire, Mireille GIORIA

ARRETES MUNICIPAUX PRIS en septembre 2011

| N° d'ordre | Service Emetteur | Date | Objet |
|-------------------|-------------------------|-------------|---|
| 2011-08-01 | Services de police | 30/08/2011 | Réglementation circulation travaux eaux usées |
| 2011-09-02 | Services police | 02/09/2011 | Réglementation circulation pour travaux de voirie |
| 2011-09-03 | Services Administratifs | 13/09/2011 | Réglementation circulation pour travaux de voirie |
| 2011-09-04 | Services administratif | 13/09/2011 | Réglementation circulation démontage construction |
| 2011-09-05 | Services administratif | 29/09/2011 | Réglementation circulation AEP le Planay |

ARRETES D'URBANISME JUNI 2011

| Type de demande | Numéro | Date | Lieu concerné | Bénéficiaire | Avis |
|------------------------|------------------|-------------|----------------------|-----------------------|-------------|
| DP | 073-132-11D5027 | 05/09/2011 | Les Saisies | Chez Tante Annick | Accordée |
| PC | 073-132-4D1010-2 | 15/09/2011 | Les Carrets | JUBIER Jean Pierre | Accordé |
| PC | 073-132-11D1012 | 16/09/2011 | Col des Saisies | PICHOL-THIEVEND Léop. | Accordé |
| PC | 073-132-11D1011 | 26/09/2011 | Vers le Bois | LOISEAU Marie-Luce | Accordé |
| DP | 073-132-11D5029 | 26/09/2011 | Les Saisies | SIEL | Accordé |
| PC | 073-132-11D1015 | 26/09/2011 | Couetan | PICCARD Jérôme | Refusé |